

Madame la Présidente,

Pour Solidaires Finances Publiques, le taux d'agents présents sur site doit être dicté par le contexte sanitaire et non pas par la volonté de reprendre une activité normale dans des conditions qui restent anormales du fait de la pandémie.

Il est hors de question que le management, opéré sur la base des indicateurs et autres objectifs, reste structurant de l'organisation du travail et du niveau d'activité.

La période actuelle liée au Covid-19 n'exempte pas les directeurs de leurs obligations de garantir par tous les moyens la santé des personnels.

Qu'il s'agisse de protections individuelles et collectives : masques chirurgicaux et alternatifs, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes. Tout cela doit nous être fourni régulièrement.

Concernant le télétravail, le message du gouvernement et de nos ministres est clair : le télétravail doit être maintenu et privilégié au sein de notre ministère, durant toute la période de crise sanitaire .

Avec le confinement, le développement de ce mode de travail a fait l'objet d'un consensus entre l'administration et les représentants des personnels avec, s'agissant de Solidaires Finances

Publiques, pour seul objectif, de limiter les agents en présentiel en cette période de pandémie.

S'agissant des congés, Solidaires Finances Publiques s'indigne de la décision prise par le gouvernement de ponctionner jusqu'à 10 jours de congés et RTT aux agents et alerte le Directeur Général sur les conséquences cumulées de la distribution de la prime à quelques-uns, et du vol de jours de congés et RTT aux autres. L'ambiance dans les services va s'en ressentir...

Solidaires Finances Publiques réclame le retrait immédiat de cette ordonnance scélérate.

Autre ombre au tableau, le report des congés de 2019 n'est pas prolongé. La date limite est donc le 3 mai 2020.... Heureux que nous sommes de l'apprendre le 20 mai !!!

Cela doit être ce que la DG appelle faire preuve de reconnaissance envers les agents des Finances Publiques. Encore jusqu'à 5 jours de perdus pour certains.

Solidaires Finances Publiques le répète : les agents ne doivent aucunement être victimes de la situation. Le principe fondamental est clair : aucun agent ne doit voir ses droits à congés, ni ses droits sociaux (temps de travail, par exemple), remis en cause d'une quelconque manière.

Pour terminer, il est urgent de faire le point sur le basculement des CIS dans les départements d'accueil ainsi que sur les conséquences de la disparition de la DIS de Pantin sur les agents y étant affectés.

De même, il nous semble indispensable que les agents soient informés très rapidement des règles applicables lors du prochain mouvement de mutation locale, les demandes locales vont concerner dans la pratique l'ensemble des agents de la DIS.